

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 6 juillet 2016*

L'an deux mille seize, le six juillet à 18h00, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : CHOPO Guy, COMMENGE Hélène, DON Daniel, HERIN Christophe, JACQUET Julie, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, SEBI Carine.

Absents excusés : DONNAINT Cédric, SAINT-JEAN Marylis.

Absents : CASAGRANDE Hervé, ROBERT Adrien, SEGAS Sophie.

Procurations : DONNAINT Cédric à CHOPO Guy, SAINT-JEAN Marylis à COMMENGE Hélène.

Secrétaire de séance : COMMENGE Hélène.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2016/037 – Délibération : Vente de parcelles C 1 156 et C 1 158 aux « Vignes du Bois »

La commune de Rivières recherche un acquéreur pour les parcelles situées aux Vignes du Bois (C 1 156 et 1 158).

Antérieurement, une délibération avait été prise autorisant la vente à Monsieur LACAN Anthony. Depuis, celui-ci nous a adressé un courrier de désistement pour raisons personnelles.

En date du 1^{er} juillet 2016, un nouvel acquéreur a adressé à la mairie un courrier d'intention d'achat pour un montant de 42 000€, hors charge, net vendeur pour les 2 parcelles citées. Il s'agit de Monsieur BONNET Eric et Mme LACAN Elsa, domiciliés à ROUFFIAC.

Il est demandé aux Elus de délibérer sur le prix de vente et sur l'autorisation au Maire de signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à cette vente. En cas d'empêchement, Monsieur MAUREL Jean-Claude est autorisé à signer à la place du Maire. Le Notaire concerné est M^o GUY à Salvagnac.

Pour : 10

Contre 0

Abstention : 0

Cette délibération annule et remplace celle du 14 mars 2016, annonçant la vente de la parcelle C 1158 à Monsieur Anthony LACAN.

2016/038 – Délibération : Convention de prestation de service Syndicat Mixte Rivière Tarn pour la baignade en milieu naturel

Afin de garantir sur chaque lieu de baignade le même niveau de sécurité et de conformité vis-à-vis de la réglementation « baignade », toutes les communes accueillant une baignade bénéficieront d'une surveillance 7 jours sur 7, ceci grâce à

la mutualisation d'un nageur sauveteur. Une convention est instaurée pour définir les conditions par lesquelles le SMRT assure la prestation de surveillance de la baignade aménagée pour le compte de la commune de Rivières.

Cette convention est prévue du 1^{er} juillet au 31 août 2016. Les modalités financières prennent en compte les salaires des nageurs-sauveteurs, les frais kilométriques de ceux-ci et les frais de gestion.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2016/039 – Délibération : Décision Modificative sur le programme d'éclairage public

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative comptable, afin de pouvoir envisager les travaux votés au CM du mois de juin :

- Article 2111 – opération 242 (réserve foncière) : - 20 000€
- Article 2315 – opération 238 (éclairage public) : + 20 000€

Les Elus sont invités à donner leur avis sur cette manipulation comptable.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2016/040 – Délibérations : Embauche et renouvellements CDD agents ALAE / Embauche CAP Petite Enfance

➤ **Renouvellement CDD agents ALAE :**

Monsieur le Maire explique la nécessité de renouveler les emplois à CDD pour les postes de l'ALAE dès la rentrée scolaire 2016-2017. Il est donc proposé de renouveler les agents de la façon suivante :

- **POURCEL Olivier** : CDD du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, à raison de 28H travaillées/22.30H payées par semaine.
- **BARDY Angélique** : CDD du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, à raison de 20H travaillées/17H payées par semaine.

➤ **Embauche d'un CAP petite enfance :**

Manon SOUPART a terminé son CAP petite Enfance. Deux propositions sont débattues afin de renouveler cette pratique :

- Possibilité d'embauche de 2 contrats d'apprentissage « CAP Petite Enfance » à raison de 35 heures par semaine, sur 1 ou 2 ans : cette solution apporte du confort, car elle présente beaucoup d'heures de travail disponibles. Les inconvénients sont le coût élevé et le personnel à encadrer.
- Possibilité d'un contrat d'apprentissage, sur 1 ou 2 ans, complété par un CDD (ancien agent ALAE) de 2h par jour, qui a une bonne connaissance du travail, des locaux et de l'équipe. L'agent serait payé sur un volume horaire de 160h par an et en plus des 2 heures par jour (temps méridien), viendrait assurer le remplacement des personnels absents, en formation ou en régularisation d'heures.

Les Elus portent leur choix sur la seconde solution, à savoir 1 CAP petite enfance : Tiphaine DOS SANTOS (déjà auditionnée parmi d'autres) et 1 nouvel agent ALAE : Séverine PRADEL. Les documents nécessaires vont être signés, notamment avec BEL ASPECT pour le CAP petite enfance.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de MANEN Cyril à 18h50**2016/041 – Délibération : Tarifs cantine / ALAE**

Lors de la précédente séance avait été décidé le report de ladite délibération préférant porter plus ample réflexion autour du tarif « enfant » mais également « adulte ».

Tarifs cantine :

En rappel du compte-rendu de la précédente séance, la mairie a résilié son contrat avec la société « ANSAMBLE », afin de débiter une nouvelle expérience avec la cuisine centrale associative de Lagrave, en vue de la rentrée scolaire 2016/2017. En effet, ces derniers ont pour objectif de servir 40% de produits locaux par repas.

Les tarifs suivants sont proposés aux Elus :

- 2,90 € (ancien tarif 1 enfant) + 0.125 (50% de l'augmentation) soit 3.025 €, arrondi à **3€ par repas pour 1 enfant.**

- 2,70 € (ancien tarif appliqué à partir du 2ème enfant) + 0.125 (50% de l'augmentation) soit 2.825 €, arrondi à **2,85 € par repas appliqué à partir du 2^{ème} enfant.**

Tarifs ALAE :

Il n'y aura pas d'augmentation du tarif ALAE pour la rentrée scolaire 2016-2017.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2016/042 – Délibération : Choix du candidat suite à Marché Public « Etude de faisabilité d'Aiguelèze »

Les quatre candidats ayant répondu à l'appel d'offres concernant la mission d'étude pour la définition d'une politique d'aménagement, de développement touristique et d'amélioration de l'habitat, sur la zone touristique et résidentielle d'Aiguelèze ont été auditionnés. Il s'agit des candidats suivants :

ELAN DEVELOPPEMENT / SCOP CREALED / CRP CONSULTING / ATELIER ATU

Christophe HERIN et Guy CHOPO rapportent les entretiens avec les quatre candidats.

Il en ressort qu'aucun cabinet, à partir de l'appel d'offres, ne paraît être en capacité d'apporter des solutions nouvelles.

Dans le débat se pose aussi la question : est-ce à la commune d'investir seule maintenant ? C'est-à-dire :

- que se passe-t-il après une transformation éventuelle en commune nouvelle ?

- faut-il attendre d'être commune nouvelle ?

- la compétence tourisme est transférée à la communauté de communes ?

Monsieur le Maire va se rapprocher de la Communauté de Communes Tarn et Dadou et du Pays afin de réétudier les attentes ciblées : demandant plusieurs propositions, leurs conséquences, les partenaires, les échelons concernés (commune, département...), un échelonnement éventuel dans le temps...

Un courrier de réponse négative sera adressé aux candidats.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : Modification du plan de financement « Etude de faisabilité d'Aiguelèze » : Demande de subvention dans le cadre du lancement d'étude zone d'Aiguelèze auprès de TED et du Pays

Etant donné le débat abouti de la délibération ci-dessus, la présente délibération n'a plus lieu d'être et est donc annulée.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Aiguelèze

Un banc va être installé devant les courts de tennis.

Ecole

Les travaux de l'école ont commencé le mercredi 6 juillet. Il est prévu 6 mois de chantier.

Port

Le nouveau gestionnaire du port est arrivé, sa présence commencera le week-end du 9 et 10 juillet.

Enquête auprès des foyers riviérois sur les compteurs Linky

Le groupe d'élus ayant élaboré l'enquête prépare un article pour la presse, la Newsletter, le site de la Mairie, ainsi qu'une fiche pour permettre au secrétariat d'informer les personnes qui téléphonent.

Les résultats de l'enquête seront communiqués au SDET ainsi qu'à Monsieur Le Préfet.

Antenne Relais

Des travaux ont été réalisés sur l'antenne relais de Rivières, mais aucune information n'est arrivée en mairie, malgré un courrier envoyé à SFR par Monsieur le Maire il y a plusieurs semaines. Dans le Guide des relations entre les communes et les opérateurs, cette information est prévue. Monsieur le Maire doit envoyer un autre courrier à SFR.

Fin de la séance : 21H00

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2016/037	Délibération : Vente de parcelles C 1156 et C 1158 aux « Vignes du Bois »
2016/038	Délibération : Convention de prestation de service Syndicat Mixte Rivière Tarn pour la baignade en milieu naturel
2016/039	Délibération : Décision Modificative sur le programme d'éclairage public
2016/040	Délibération : Embauche et renouvellements CDD agents ALAE / Embauche CAP Petite Enfance
2016/041	Délibération : Tarifs cantine / ALAE
2016/042	Délibération : Choix du candidat suite à Marché Public « Etude de faisabilité d'Aiguelèze »

Ainsi fait et délibéré le 8 juillet 2016.

Hervé CASAGRANDE <i>Absent</i>	Guy CHOPO	Hélène COMMENGE	Daniel DON	Cédric DONNAINT <i>Procurator à Guy CHOPO</i>
Christophe HERIN	Julie JACQUET	Cyril MANEN	Jean-Claude MAUREL	Stéphane PENNE
Adrien ROBERT <i>Absent</i>	Marylise SAINT-JEAN <i>Procurator à Hélène COMMENGE</i>	Carine SEBI	Sophie SEGAS <i>Absente</i>	